

On peut lire aux pages 416 et 417 de la seizième édition de May ce qui suit:

La règle fondamentale selon laquelle le débat doit être pertinent à une question comporte nécessairement la règle que chaque amendement doit se rattacher à la question qui fait l'objet de l'amendement.

La question dont la Chambre est saisie est mentionnée dans le titre du projet de loi à l'étude, soit le bill C-98, «Loi instituant la retraite des membres du Sénat». C'est là une preuve évidente des limites très étroites du projet de loi à l'étude et je prétends que même si le principe de l'amendement va à l'encontre du principe dont s'inspire la mesure à l'étude, il ne s'ensuit pas qu'il soit acceptable *ipso facto*. La motion doit quand même respecter la règle de la pertinence. C'est pourquoi je regrette de ne pouvoir accepter l'amendement proposé par l'honorable député de Burnaby-Richmond.

**M. Prittie:** Monsieur l'Orateur, en toute déférence, je dois en appeler de votre décision.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre a entendu la décision de la présidence; l'honorable député de Burnaby-Richmond en appelle à la Chambre.

Que tous ceux qui sont en faveur de la décision de la présidence veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui!

**M. l'Orateur suppléant:** Que ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non!

**M. l'Orateur suppléant:** A mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. l'Orateur suppléant:** Convoquez les députés.

● (12.50 p.m.)

*Et les députés ayant été convoqués:*

La Chambre est appelée à se prononcer sur la question suivante:

«A la motion en vue de la deuxième lecture du bill C-98, loi instituant la retraite des membres du Sénat, le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) propose l'amendement suivant:

«Que le bill C-98...

**Des voix:** Cela suffit.

**M. l'Orateur suppléant:** Cela suffit-il?

**Des voix:** Cela suffit.

**D'autres voix:** Non!

**M. l'Orateur suppléant:**

«Que le bill C-98 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois, mais qu'il soit décidé que, de l'avis de la Chambre, le Sénat devrait être aboli.»

[M. l'Orateur suppléant.]

L'amendement ayant été proposé par le député de Burnaby-Richmond, la présidence a décidé qu'il devait être déclaré irrecevable, parce qu'il vise à mettre en délibération une question étrangère aux dispositions du projet de loi à l'étude. Le député de Burnaby-Richmond en a alors appelé à la Chambre de la décision de l'Orateur.

(La décision de l'Orateur, mise aux voix, est maintenue.)

#### ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Addison	MacLean
Badanai	MacNaught
Basford	Macquarrie
Batten	MacRae
Beer	McIlraith
Benidickson	Madill
Benson	Marcoux
Berger	Martineau
Bigg	Matheson
Blouin	Monteith
Byrne	Moreau
Cadieux	Muir (Lisgar)
Cantelon	Mullally
Cantin	Munro
Cardin	Nicholson
Caron	Nielsen
Chatterton	Noble
Choquette	O'Keefe
Churchill	Olson
Clancy	Otto
Coates	Quellet
Crouse	Patterson
Cyr	Paul
Danforth	Pepin
Deachman	Pickersgill
Drury	Pilon
Dubé	Rapp
Émard	Regan
Fleming	Ricard
Forbes	Richard
Foy	Rinfret
Francis	Rock
Gelber	Ryan
Gendron	Rynard
Gordon	Southam
Gray	Stenson
Habel	Stewart
Haidasz	Tardif
Irvine	Teillet
Jorgenson	Temple
Konantz (M <sup>me</sup> )	Tucker
Lachance	Valade
Laing	Vincent
Lamontagne	Wadds (M <sup>me</sup> )
Leduc	Walker
Legault	Watson (Châteauguay-
Lessard (Lac-Saint-Jean)	Huntingdon-Laprairie)
Macaluso	Webb
Macdonald	Willoughby
MacEachen	Woolliams—99.

#### ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Barnett	Cameron (Nanaïmo-
Boutin	Cowichan-Les Îles)
Brewin	Dionne